

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE

ACADEMIE D'AIX – MARSEILLE

FRANÇAIS LANGUE SECONDE (FLS)

Rapport de jury – session 2023

Le présent rapport a vocation à apporter aux candidats les précisions pour se préparer au mieux à l'examen de la certification complémentaire. Il rappelle les attentes de l'examen et le cadre dans lequel il s'inscrit.

❖ La certification complémentaire FLS

La certification complémentaire **Français Langue Seconde (FLS)** sanctionne un parcours de formation et reconnaît **l'acquisition de compétences professionnelles dans le domaine de l'enseignement du français auprès d'élèves nouvellement arrivés (EANA)** sur le territoire français. Présenter la certification complémentaire en FLS suppose donc de la part du candidat qu'il se soit déjà engagé dans un parcours de formation, l'examen ne délivrant en aucun cas un « bon pour accord » en vue d'une formation *a posteriori*. Présenter la certification complémentaire est ainsi **l'aboutissement d'une démarche professionnelle**. Les composantes et modalités de cet examen sont exposées dans le BO n°30 du 25 juillet 2019 : <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>.

L'on rappellera l'importance de la désignation « Français Langue Seconde » que l'on ne confondra pas avec le « Français Langue étrangère », même si les deux enseignements entretiennent des relations étroites. Pour les élèves allophones, si le français peut être dans un premier temps une discipline linguistique en vue d'acquérir des compétences liées à des situations de communication ordinaire, il est surtout la **langue de tout ou partie des apprentissages**. Le FLS a pour objectif de doter les élèves allophones des ressources langagières indispensables qui leur permettront de poursuivre, le plus rapidement possible, **une scolarité réussie, ambitieuse et sereine en classe ordinaire**. La vocation première d'une Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A) est de n'être qu'un dispositif transitoire pour l'élève allophone dont l'inclusion en classe ordinaire reste la mission première pour l'enseignant de FLS. C'est donc bien le français en tant que **langue vectrice des apprentissages** qui sera au cœur des préoccupations de cet enseignant.

Rappelons enfin que cette certification ne valide pas un niveau pour enseigner le français à l'étranger, mais entend reconnaître la compétence d'un professeur à **prendre en charge rapidement un dispositif UPE2A** sur tout le territoire français.

❖ Bilan statistique

Depuis 2021, le nombre de candidatures demeure stable.

Session 2021 : 39 candidats

Session 2022 : 36 candidats

Session 2023 : 39 candidats.

La certification est un examen ouvert aux enseignants du premier et du second degré, quelle que soit leur discipline ; les enseignants du premier degré sont, par ailleurs susceptibles de postuler sur des unités ouvertes dans des établissements du second degré.

Le tableau ci-dessous récapitule les données statistiques pour les deux dernières sessions :

	2022		2023	
Nombre total d'inscrits	36	100%	39	100%
Inscrits 1 ^{er} degré	26		28	
Inscrits 2 nd degré	10		11	
Nombre total d'admis	18	50%	20	51%
Admis 1 ^{er} degré	13		15	
Admis 2 nd degré	5		5	
Nombre total de non admis	9	25%	10	26%
Non admis 1 ^{er} degré	6		7	
Non admis 2 nd degré	3		3	
Nombre d'absents	9	25%	9	23%
Absents 1 ^{er} degré	7		6	
Absents 2 nd degré	2		3	

Lors de la session 2023, les onze candidats issus du second degré affichaient des profils variés : Lettres (7), EPS (1), Allemand (1), Documentation (1), Maths – Sciences (1). Deux de ces enseignants étaient issus de la voie professionnelle.

❖ Bilan qualitatif

La certification est un examen, qui requiert une préparation rigoureuse. Cette préparation repose sur une maîtrise précise, à défaut d'être exhaustive, des **textes réglementaires** qui régissent l'accueil des élèves allophones et l'enseignement du FLS. Le candidat bien préparé aura également une bonne connaissance des **textes théoriques et des**

apports de la recherche dans la didactique du FLS. Enfin, **rencontrer** des professeurs et **observer** des pratiques de classe en dispositif UPE2A est vivement encouragé pour asseoir une connaissance sérieuse des **situations professionnelles concrètes**, auxquelles un enseignant en UPE2A peut être confronté. Il sera donc particulièrement utile de prendre attache avec le CASNAV d'Aix – Marseille afin de préparer cette certification dans les meilleures conditions¹.

Si la didactique de l'enseignement du FLS est un prérequis nécessaire à la présentation de la certification complémentaire, l'on attendra également du candidat une connaissance précise des **différents profils d'élèves allophones**. On distinguera l'élève scolarisé antérieurement dans son pays d'origine (francophone ou non francophone) de l'élève non scolarisé antérieurement dont les besoins seront autres. Dans les deux cas, le candidat devra montrer sa connaissance des spécificités didactiques inhérentes à ces profils d'élève, ainsi que sa connaissance des **référentiels de langue** (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, CECRL) et des **outils d'évaluation** (Diplôme d'Etudes en Langue Française, DELF).

L'accueil des élèves allophones, dont le parcours peut avoir été, et peut être encore, douloureux, nécessite de la part du professeur **bienveillance, écoute et empathie**. La **différenciation** pédagogique est un élément clé de la pédagogie en dispositif UPE2A : le candidat motivé pourra donc se pencher sur ses modalités, et/ou en faire un item d'observation privilégié s'il peut être accueilli en témoin dans une unité au cours de sa préparation. **Souplesse et adaptabilité** sont ainsi deux autres compétences attendues. Accueillir des élèves allophones, ensuite, c'est également accueillir sa famille et se rendre disponible pour accompagner au mieux les parents dans la compréhension du système scolaire français. Des **compétences relationnelles et interculturelles** sont dès lors requises pour sécuriser le parcours scolaire de l'élève dans et hors la classe. Enfin, si le professeur en UPE2A est responsable du dispositif et autonome dans son organisation, il ne travaille cependant pas de manière isolée : il est essentiel d'embrasser la **dimension collective du travail en équipe** pour faciliter l'inclusion des élèves allophones dans le cadre scolaire ordinaire.

❖ Les modalités de l'examen

L'examen de la certification est structuré en deux grandes étapes : un rapport écrit et une épreuve orale.

- Le rapport écrit²

L'on attend un rapport dactylographié de **cinq pages maximum**. Ce rapport ne fait pas l'objet d'une notation, mais il constitue un **outil précieux** pour le jury qui pourra ainsi apprécier la formation et l'expérience pédagogique du candidat. Un seul CV, même bien présenté, ne saurait être suffisant. Il conviendra que le candidat présente la **formation et les expériences antérieures** qui lui ont permis de développer les **compétences et connaissances professionnelles en lien avec l'enseignement du FLS**. Le rapport pourra ainsi nourrir l'échange avec le jury et montrer les **compétences d'analyse et de réflexion** du candidat.

¹ https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_139708/fr/accueil

² Les candidats pourront consulter la note de service n° 2004-175 du 19/10/2004 publiée au B.O. n°39 du 28/10/2004 qui fixe le cadre de cette partie de l'examen. Le dépôt du rapport est désormais dématérialisé. Le candidat est invité à le téléverser dans l'application dédiée, indiquée par les services du Rectorat en temps et en heure.

Les rapports les plus convaincants ont su **problématiser** la question de l'enseignement du FLS et ont montré l'aptitude du candidat à se décentrer par rapport à sa propre pratique et à entrer dans **une démarche réflexive**. L'analyse d'un cas pratique, d'une situation professionnelle observée ou expérimentée, ainsi que la présentation d'un état des lieux des recherches personnelles du candidat peuvent être des étapes structurantes, mais non obligatoires, de ce rapport. Quelques annexes significatives, mais en quantité limitée, sont admises si elles illustrent de **manière pertinente** la problématique retenue.

Le rapport est un **écrit professionnel** qui mérite d'être rédigé avec soin. Il atteste d'un **niveau de maîtrise de la langue française**. Trop de maladroites d'expression et d'erreurs orthographiques sont rédhibitoires. On veillera à respecter les règles de citation, et l'on ne saurait trop insister sur la nécessité de bien connaître les ouvrages et références cités.

Pour finir, le rapport ne met pas un point final à la réflexion. Entre son dépôt et l'épreuve orale, quelques mois s'écoulent qui peuvent permettre de poursuivre la réflexion, de l'affiner, voire de l'étayer par des observations en établissement, dont le candidat pourra faire part aux membres du jury le jour de l'épreuve orale.

- L'épreuve orale

Celle-ci s'organise en deux temps : un exposé (dix minutes) suivi d'un entretien du jury (vingt minutes).

- ✓ *L'exposé*

L'exposé prend appui sur le rapport écrit mais **n'a pas vocation à le paraphraser**. Cet exposé doit être **préparé et structuré** de façon à démontrer des compétences professionnelles : problématiser et organiser son propos, argumenter, gérer le temps, déployer des compétences de communication. En ce qui concerne ce dernier point, l'on n'oubliera pas que l'enseignant en UPE2A s'adresse à des élèves allophones : on attend donc, de la part du candidat, une élocution **claire et audible**, avec un débit normal ainsi qu'un langage correct. La parole du professeur est **modélisante**, encore plus en UPE2A, de sorte que les écarts de langage ne peuvent être admis.

L'exposé oral est l'occasion, pour le candidat, de montrer comment il a construit sa démarche, dans une distance réflexive avec le rapport rédigé antérieurement, **comment il s'est approprié les apports de la recherche** qui ont nourri sa réflexion, éventuellement de façon critique au regard des observations conduites. L'on n'attend pas un exposé exhaustif sur l'ensemble de la carrière et des expériences professionnelles du candidat mais **la relation critique et problématisée de quelques éléments saillants de son parcours** qui éclairent et justifient sa candidature.

Le candidat dispose de dix minutes. Il sera interrompu par le jury s'il dépasse le temps imparti. S'il fait le choix de ne pas utiliser l'intégralité des dix minutes, il n'y aura pas de report de temps sur l'étape de l'entretien. Le candidat, s'il le souhaite, peut s'appuyer sur quelques notes, qui ne sauraient être lues. Il est possible, mais non nécessaire, d'apporter des documents complémentaires à porter à la connaissance du jury. Un **entraînement à l'oral** est vivement recommandé.

✓ *L'entretien avec le jury*

D'une durée de vingt minutes, c'est un moment crucial pour **éclairer et approfondir** certains points soulevés par le rapport et l'exposé. Il permet de saisir l'engagement professionnel du candidat, d'évaluer ses **compétences au dialogue et à l'écoute** et de mesurer son **appropriation des textes officiels et des sources issues de la recherche**. Le jury évaluera également à cette occasion le **niveau de langue orale** du candidat, sa capacité à **prendre en compte la parole de l'autre** et sa **capacité à délibérer** dans l'échange.

Le dialogue avec le jury doit être véritablement perçu comme une **opportunité** d'approfondir la réflexion, de la mener plus loin. En plus des connaissances en didactique du FLS, le jury appréciera la **posture professionnelle** du candidat. Le doute et le questionnement ne sont pas des signes d'échec mais, au contraire, la preuve que l'enseignant est en capacité d'interroger ses pratiques, de les considérer avec distance et hauteur critiques, qu'il est dans une démarche de recherche intellectuelle féconde. Cette dernière doit s'appuyer sur de solides références institutionnelles, sur des lectures théoriques et des analyses de pratiques de terrain. Il est nécessaire que le candidat montre, au cours de l'entretien, **qu'il ne perd pas de vue l'intérêt de l'élève et quelles démarches, dans et hors la classe, peuvent être mises en place pour assurer son bien-être et sa réussite au sein du système scolaire français**. L'on ne saurait donc mettre de côté les qualités humaines propres à la fonction de professeur. Certains professeurs ont mené cette partie avec talent jusqu'à obtenir la note maximale.

❖ **La notation**

Le jury se réserve le droit d'utiliser **l'ensemble des notes de 0 à 20**. La note transmise au candidat, à l'issue de la session, lui permet de mesurer son positionnement professionnel et la nécessité d'une éventuelle formation complémentaire. Entre 8 et 10, le candidat est encouragé à poursuivre une démarche qui a besoin de davantage de temps pour être mûrie et consolidée. En deçà de 8, le jury invite le candidat à reconsidérer sa démarche, trop éloignée des enjeux de l'enseignement du FLS.

❖ **Conclusion**

Pour conclure, si d'excellents résultats ont rendu compte de remarquables prestations, il n'en demeure pas moins que l'examen de la certification FLS est un exercice difficile **qui ne s'improvise pas**. Il requiert une formation rigoureuse et sérieuse. Enseigner en UPE2A repose sur l'alliance subtile d'une grande exigence professionnelle et de qualités humaines avérées, afin de sécuriser le plus possible **l'autonomie linguistique et culturelle de ces élèves**, au parcours souvent complexe, voire douloureux. **L'inclusion** est au cœur de l'enseignement en UPE2A : c'est accueillir l'autre en prenant en compte ses compétences et son expertise dans sa langue d'origine, c'est accueillir l'autre et sa langue qui l'a façonné intellectuellement et émotionnellement.

Je remercie, en ma qualité de présidente, les membres du jury qui m'ont accompagnée et qui écoutent chaque année, avec intérêt et bienveillance, tous les candidats.

Aix – en – Provence, le 3 juillet 2023
Julia Vignes, IA IPR de Lettres, présidente du jury



Bibliographie et sitographie indicatives

- **Site du CASNAV d'Aix – Marseille**

https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_142324/fr/accueillir

- **Instructions officielles**

- *Enseignements primaire et secondaire, Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés*, B.O. n°37, 11 octobre 2012
<http://eduscol.education.fr/cid59114/francais-langue-de-scolarisation.html>
- BO n°30 25/O7/2019 <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>
- *Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et l'évaluation des acquis scolaires des élèves* <https://www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-de-connaissances-et-de-competences.html>
- http://media.education.gouv.fr/file/27/02/7/livret_personnel_compетенces_149027.pdf
- Ressources eduscol : <https://eduscol.education.fr/528/seminaire-la-scolarisation-des-eleves-allophones-eana-enseignement-du-francais-fls-flsco>
<https://eduscol.education.fr/1191/ressources-pour-l-accueil-et-la-scolarisation-des-eleves-allophones-nouvellement-arrives-eana>

- **Réflexion didactique**

- *Accueillir un élève allophone à l'école élémentaire*, collection Cap sur la scolarisation, Canopé, CRDP de Besançon
- AUGER, Nathalie, *Elèves nouvellement arrivés en France. Réalités et Perspectives pratiques en classe*, Editions des archives contemporaines, 2010.
- CHERQUI Guy et PEUTOT Fabrice, *Inclure : français de scolarisation et élèves allophones*, Hachette, 2015.
- CHISS Jean-Louis, *Immigration, Ecole et didactique du français*, Didier, coll. Langues et didactique, Paris, 2008.
- CHNANE DAVIN Fatima et FELIX Christine, *Le français langue seconde en milieu scolaire français : Culture d'enseignement et cultures d'apprentissage*, PUG, 2012.
- CUQ Jean Pierre (dir.), *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, Clé International/Asdifle, Paris, 2003.
- GOI Cécile, *Des élèves venus d'ailleurs*, Canopé CRDP, 2015.
- FAUPIN Elisabeth, THERON Catherine, *Enseigner le FLS par les textes littéraires aux élèves nouvellement arrivés en France*, Canopé, CRDP de Nice, 2007.
- KLEIN Catherine (dir.) *Le français comme langue de scolarisation, accompagner, enseigner, évaluer, se former*, Sceren CNDP-CRDP, 2012.
- LECOCQ, Bertrand, *Entrer dans la lecture, Quand le français est langue seconde*, RéseauCanopé, 2018.

- RAFONI, Jean-Claude, *Apprendre à lire en français langue seconde*, L'Harmattan, 2007.
- VERDELHAN-BOURGADE Michèle, *Le français de scolarisation - Pour une didactique réaliste*, PUF, Paris, 2002.
- VIGNER, Gérard, *Le français langue seconde, Comment apprendre le français aux élèves nouvellement arrivés en France*, Hachette Education, 2015.

On consultera également les travaux de Barbara Cassin sur le plurilinguisme : <https://www.cnrs.fr/fr/personne/barbara-cassin>

- **CECRL et certifications DELF**

- *Cadre européen commun de référence pour les langues* <https://rm.coe.int/16802fc3a8>
- Volume complémentaire avec de nouveaux descripteurs, 2018 <https://rm.coe.int/cecr-volume-complementaire-avec-de-nouveaux-descripteurs/16807875d5>
- *Référentiel pour le Cadre européen commun*, A1 A2 B1 B2 C1 C2, CLE International, 2007
- *Réussir le Delf Prim A1.1, A1*, Didier, 2010
- Exemples de sujets (Delf prim, Delf scolaire, Delf tout public) : <https://www.ciep.fr/delf-dalf/delf-junior-scolaire>